



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 59128

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de l'application du taux réduit de la TVA pour le secteur de la restauration. Il lui demande des précisions sur l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les restaurateurs puissent bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La proposition de directive relative au champ d'application des taux réduits, qui a été présentée par la Commission le 23 juillet 2003 et qui prévoit notamment la faculté d'appliquer le taux réduit à ce secteur d'activité a constitué une étape importante dans la réalisation de cet objectif. De la même manière, le soutien de l'Allemagne pour une application de cette mesure à compter du 1er janvier 2006 est également de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Pour autant, l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'a pu encore être obtenu sur cette proposition. Cela étant, de nouvelles perspectives encourageantes apparaissent. La présidence luxembourgeoise a, en effet, fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. À cette fin, elle a choisi d'organiser des rencontres bilatérales avec les États membres qui sont opposés à toute extension de l'annexe H de la 6e directive et ceux qui, comme la France, ont formulé des demandes particulières d'extension de cette annexe. Bien évidemment, le Gouvernement mettra en oeuvre tous les moyens afin d'obtenir, dans ce cadre, un ralliement de ses partenaires à sa position eu égard à l'effet positif escompté d'une telle mesure sur l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59128

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2088

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5339